

Le ministre Crosbie a souligné que le Canada était forcé d'agir. Il s'est félicité qu'après la publication de la liste préliminaire, le 15 juin, le Comité des voies et moyens de la Chambre des représentants des États-Unis ait recommandé l'adoption de mesures législatives qui retireraient à la taxe son aspect discriminatoire. "Les États-Unis ont disposé d'un laps de temps plus que raisonnable pour rendre leur législation conforme aux obligations que leur impose leur appartenance au GATT; en attendant qu'ils s'y décident, nous devons veiller à faire valoir les droits que nous reconnaît le GATT", a précisé M. Crosbie.

Le ministre McDermid a indiqué que, faute d'une modification de la loi sur le "Superfonds", le gouvernement entend, après avoir obtenu l'autorisation du GATT, appliquer aux produits importés des États-Unis figurant sur la liste une surtaxe équivalant à une majoration de 2,5 % des droits qui les frappent actuellement.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Darwin Satherstrom
Division des tarifs
Ministère des Finances
(613) 992-7096

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874